

LA FILIERE DE FORMATION

LES DIPLOMES

DARP (Diplôme d'Animateur Régional Provisoire) pour animer bénévolement des séances de taekwondo.

DIF (Diplôme d'Instructeur Fédéral) pour enseigner bénévolement le taekwondo.

BEES 1 (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré) pour enseigner de façon professionnelle.

DEF (Diplôme d'Entraîneur Fédéral) pour renforcer ses connaissances dans la recherche de la performance en compétition.

DEJEPS (Diplôme d'Etat Spécialité Perfectionnement de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention Taekwondo et Disciplines Associées) atteste les compétences suivantes : conception des programmes de perfectionnement sportif ; coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ; conduite de démarche de perfectionnement sportif ; conduite des actions de formation.

DES (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport , spécialité Performance Sportive mention Taekwondo et Disciplines Associées) atteste les compétences suivantes : la préparation d'un projet stratégique de performance ; pilotage d'un système d'entraînement ; diriger un projet sportif ; évaluer un système d'entraînement ; organiser des actions de formation de formateurs.

BEES 2 (Brevet d'état d'éducateur sportif 2^e degré) pour s'investir professionnellement dans les différents domaines du développement fédéral.

La pratique du Taekwondo constitue un atout pédagogique et éducatif par la transmission de l'éthique et de l'esprit sportif. Pour tous les passionnés de Taekwondo qui souhaitent transmettre leur passion, la fédération permet d'obtenir les diplômes nécessaires pour devenir :

- Enseignants et entraîneurs
- Arbitres et Jeunes Arbitres
- Juges Poursés
- Juges Passage de grades
- Bénévoles ou actifs au niveau des clubs, des régions ou de la fédération.

L'Ecole Nationale des Cadres

Chaque année, plus de 300 nouveaux candidats rejoignent la filière de formation.

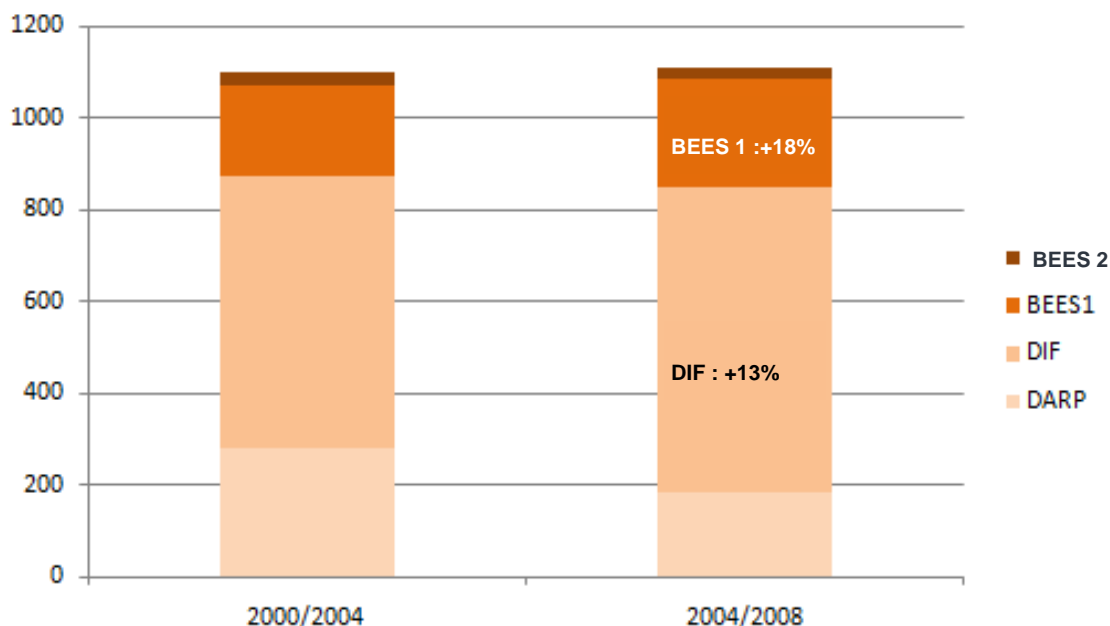
Lors des sessions de formation, les stagiaires sont préparés par notre équipe de formateurs aux épreuves écrites, orales, pédagogiques et techniques des examens.



L'Evolution de la filière

Suite au projet de rénovation des diplômes professionnels mis en place par le Ministère des Sports, la FFTDA mène une réflexion sur l'architecture d'une nouvelle filière. Le cœur du travail se positionne sur la rédaction des textes des nouveaux diplômes : le diplôme d'état (DEJEPS de niveau 3) et le diplôme d'état supérieur (DESJEPS de niveau 3) qui remplaceront à terme les brevets d'état.

Evolution du nombre de diplômés entre les olympiades 2000/2004 - 2004-2008



En 2000/2004 : 1101 diplômés - En 2004/2008 : 1118 diplômés Soit une progression de 1,4%

LA FILIERE D'ARBITRAGE

Arbitre : Une autre façon de pratiquer

L'arbitrage fait partie intégrante de toute pratique sportive. Il est porteur d'une image d'ordre, de discipline et permet de s'exprimer dans le sport de manière différente.

Par des formations actualisées, nos arbitres sont en mesure de connaître en détail les règles d'arbitrage, saison après saison, quelque soit le niveau et le type d'épreuve (combat, technique...).

Projet : « Jeunes Arbitres »

La finalité du projet est de sensibiliser les plus jeunes à l'arbitrage, de développer des savoirs-faire et savoirs-être, de susciter des vocations.

Développer l'arbitrage, c'est transmettre les valeurs du Taekwondo (le respect de la règle, le respect de l'autre, l'impartialité...), former des taekwondoïstes et au-delà des citoyens responsables.

Les premières phases du projet seront :

- La mise en place d'un plan de formation
- L'intégration des jeunes au corps arbitral des compétitions régionales et nationales.



« Les chiffres : 250 Arbitres - 150 Arbitres actifs - 10 Arbitres internationaux français »

LES RESPONSABLES D'ARBITRAGE (R.A)

R.A de compétitions départementales et régionales : coordonne l'arbitrage de la compétition et gère l'équipe des arbitres. Il est nommé par le responsable d'arbitrage et le Président du Comité dont il dépend.

RA de compétitions nationales : coordonne l'arbitrage de la compétition et gère l'équipe des arbitres. Il est nommé par la commission nationale d'arbitrage et la Direction Technique Nationale.

RA de Club : est en charge de la promotion et de la diffusion des informations concernant l'arbitrage au niveau local. Il est nommé par le président de l'association où il est licencié.

RA de Département : est en charge de la promotion et de l'animation de la commission départementale d'arbitrage. En outre, il organise des stages d'information et de promotion de l'arbitrage. Il constitue et convoque les collectifs d'arbitres dans le cadre des manifestations du C.D.T. Il élabore le rapport de ses actions annuelles. Il est A.N.3°, nommé par le président du C.D.T où il est licencié.

RA de Région : est en charge de la promotion, de la formation et de l'animation de la commission régionale d'arbitrage. Il organise des stages de formation et de promotion de l'arbitrage. Il constitue et convoque les collectifs d'arbitres dans le cadre des manifestations du C.R.T. Il organise les examens régionaux d'arbitrage, élabore le rapport de Ses actions annuelles. Il est A.N.2° au moins, nommé par le président du C.R.T où il est licencié.